ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 07 SEPTEMBRE 2024

CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE RÉVISION EXCEPTIONNELLE DES LISTES ÉLECTORALES ET OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE RECOURS

DU 28/06/2024 AU 02/07/2024

La Commission de révision des listes électorales du Consulat d'Algérie à Nantes, porte à la connaissance des ressortissants Algériens résidents dans les départements **Côtes d'Armor** (22), Finistère (29), Ille et Vilaine (35), Loire Atlantique (44), Maine et Loire (49), Mayenne (53) ,Morbihan (56) ,Sarthe (72), Deux Sèvres (79), Vendée (85), Vienne (86), que la période de la révision exceptionnelle des listes électorales qui a débuté le 12/06/2024 a été clôturée le 27/06/2024.

A ce titre, et conformément à l'article 68 de l'ordonnance n' 21-01 du 10/03/2021 portant loi organique relative au régime électoral, une période de réclamation en inscription ou radiation est ouverte du 28 juin au 02 juillet 2024.

Tout citoyen omis de la liste électorale peut présenter sa réclamation au secrétariat de la commission de révision des listes électorales au niveau du siège du Consulat d'Algérie à Nantes.